

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

SEANCE ORDINAIRE

DÉLIBÉRATION

N° DEL2025-101

**AVIS DE LA VILLE DE FERNEY-VOLTAIRE SUR LA 4ÈME MISE A JOUR DU PLAN
DIRECTEUR CANTONAL 2030 ET SUR LES PROJETS DE SITES DE DÉCHARGE DE COLLEX-
BOSSY ET BELLEVUE.**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	22	27

L'an deux mil vingt cinq, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, Mme Khadija UNAL, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, Mme Chantal HARS, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, Mme Laurence MERIAUX, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Jean-Loup KASTLER, M. Nicolas KRAUSZ, M. Christian LANDREAU, M. Dorian LACOMBE, Mme Corinne DEMARQUAY, M. Jean-Francois PATRIARCA, M. Raphael VINCON.

Pouvoir(s) :

Mme Laurence CAMPAGNE à M. Christian ALLIOD, Mme Mylène MAILLOT à M. Pierre-Marie PHILIPPS, M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ, M. Jean-Louis GUIDERDONI à M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, Mme Aurelie LEGER à M. Chun-Jy LY.

Etaient excusés :

M. Jean-Druon CHARVE, Mme Marie JOMIR-FLORES.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

Le canton de Genève a ouvert à consultation publique la quatrième mise à jour de son Plan directeur cantonal 2030 (PDCn). Parmi les projets inscrits figurent la création ou l'extension de décharges à Collex-Bossy, Bellevue et à Satigny (frontière de Saint-Genis-Pouilly).

Ces projets sont situés à quelques centaines de mètres seulement de notre commune, entre autres, et s'imposent sans véritable prise en compte des conséquences transfrontalières.

Le Conseil municipal de Ferney-Voltaire dénonce avec force cette démarche unilatérale, qui ferait peser sur les riverains français et suisses les nuisances et les risques d'aménagements décidés par le Canton de Genève, sans que la population ni les élus français n'aient été pleinement associés.

Les inquiétudes sont multiples :

- Santé publique : les poussières, particules fines et émanations issues de déchets tels que les mâchefers représentent un risque réel pour les habitants. Leur dispersion par les vents dominants atteindrait directement nos quartiers résidentiels, la Cité scolaire internationale et les équipements sportifs. Exposer nos enfants à de telles menaces est inacceptable.
- Environnement : ces projets défigureraient durablement le paysage de la rive droite du Léman et porteraient atteinte aux terres agricoles et zones naturelles, déjà fragilisées par la pression urbaine. Ils hypothéqueraient pour un quart de siècle la vocation écologique de ces espaces.
- Circulation et nuisances : l'acheminement massif de camions saturerait encore davantage les axes transfrontaliers. Ferney-Voltaire refuse d'être transformée en couloir de passage. Aucun transit par la douane de Vireloup ne saurait être toléré.
- Transparence et démocratie : aucune étude indépendante et exhaustive n'a été rendue publique. Les citoyens des communes françaises, directement concernés, n'ont pas été consultés comme l'impose pourtant le droit international.

Il s'agit là non seulement d'une question environnementale, mais aussi d'une question de justice et de respect mutuel.

La pollution ne connaît pas de frontière et la qualité de vie de dizaines de milliers de personnes est en jeu. Ces projets, s'ils aboutissaient, représenteraient une faute historique, en contradiction avec les engagements climatiques et sanitaires que nous partageons pourtant avec nos voisins suisses.

Le Conseil municipal appelle solennellement l'État français à se saisir pleinement de ce dossier au titre de la Convention d'Espoo, qui garantit l'information et la consultation transfrontalière pour tout projet ayant des incidences environnementales au-delà des frontières.

La Ville de Ferney-Voltaire, fidèle à son histoire de ville des Lumières et des droits, prend la responsabilité politique d'alerter, de s'opposer et de mobiliser. Elle ne se résoudra pas à voir s'imposer sur ses habitants des choix environnementaux contraires à l'intérêt général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** une motion d'opposition à la 4^e mise à jour du Plan directeur cantonal 2030, en raison des impacts négatifs des projets de décharges frontalières.
- **ÉXIGE** la réalisation d'études d'impact indépendantes, publiques et exhaustives portant sur la qualité de l'air, la dispersion des poussières, le bruit, la biodiversité, l'hydrogéologie et la circulation.
- **SOLLICITE** l'État français afin qu'il se saisisse pleinement de ce dossier d'intérêt de santé publique et exerce son droit d'opposition et de vigilance au titre de la Convention d'Espoo.

- **DEMANDE** que la France et la Suisse appliquent pleinement la Convention d'Espoo et organisent une concertation transfrontalière réelle et transparente.
- **AFFIRME** que la Ville de Ferney-Voltaire refuse toute possibilité de transit des camions de décharge dans son territoire.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour transmettre la présente motion aux autorités genevoises, au Préfet de l'Ain et au Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes.

VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	1
Ne prend pas part au vote	0

Date de télétransmission : 17 septembre 2025
 Date de retour de l'acte : 17 septembre 2025
 Identifiant de l'acte : 076-217602317-20250909-9462-DE-1-1

Le Maire,
 Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.